

que par son ensemble, en formant une page complète de son histoire locale, est comme si elle n'existait pas, et est perdue pour le public, comme pour l'étude. Il est donc urgent de la reformer de nouveau, de réunir ses divers éléments épars, et de lui réserver une place dans le musée historique que la ville devrait créer à l'instar de celui de l'hôtel Carnavalet, à Paris. Jusqu'à présent, il est vrai, il lui a manqué un local suffisant pour la formation de ce musée, mais on vient de lui en indiquer un qui réunirait toutes les conditions désirables, non-seulement pour la création de ce musée important, mais pour servir aussi de dépôt aux archives de la ville et du département, qu'on ne saurait laisser exposées plus longtemps aux dangers du feu et de l'infiltration de l'eau que présente le local actuel dans lequel on les a comme entassées. Un rapport spécial, sur ce sujet a été fourni à M. le préfet du Rhône. Nous le transcrivons ici :

« Lyon, le 17 mars 1874.

« Monsieur le Préfet,

« En réorganisant la Commission des bibliothèques et des archives de la ville de Lyon, vous lui avez accordé le droit d'initiative de toute proposition de nature à améliorer la situation de ces divers établissements publics.

« La Commission usant de ce droit, et pour répondre à votre haute confiance, a l'honneur de vous soumettre aujourd'hui, en ce qui concerne le dépôt si important et si précieux des archives municipales, un projet qui ne manquera pas, non plus, de recevoir votre approbation, tellement il s'impose par son extrême urgence.